GROUPE DU MAIL
Clinique d'Imagerie Médicale

Grenoble, le 27 février 2026

NOTE AU PERSONNEL

Index Egalité Professionnelle : note 2025

Pour rappel, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit pour les entreprises de plus de 50 salariés l'obligation de mesurer et de corriger les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, nous devons mesurer chaque année, 4 indicateurs :

- écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- écart de répartition des augmentations individuelles
- taux de salariés augmentés après leur retour d'un congé maternité
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Le total de ces indicateurs donne une note globale devant être au minimum de 75/100.

Contrairement aux 2 dernières années où l'index ne pouvait être calculé du fait du nombre trop faible d'hommes présents dans chaque catégorie socio-professionnelle (employé, technicien, agent de maitrise et cadre) et rendant les comparaisons non représentatives.

Nous avons le plaisir de vous informer que le GIE le Mail a obtenu une note de 89/100 pour l'année 2025.

En voici le détail :

- écart de rémunération : 39 points / 40
- écarts de répartition des augmentations individuelles : 25 points / 35
- taux de salariés augmentés au retour d'un congé maternité : 15 points / 15
- taux de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points / 10

Nous vous rappelons que le sujet de l'égalité professionnelle est au cœur de nos préoccupations, et que nous mettons tout en œuvre pour qu'il n'y ait aucune discrimination salariale.

Nous vous remercions pour l'attention portée à cette note.

Audrey VIRICEL
Responsable Ressources Humaines